



## Copropriété - Syndic - Désinsectisation

Par **tahitknx**, le **28/06/2015** à **23:39**

Bonjour, j'avais des termites dans ma maison. J'ai fait traité par une entreprise (2 ans de garantie); en fait il en reste encore quelque part. Les termites se trouvent plus particulièrement dans les prises électriques et les cables emmurés. Par hasard, après le traitement, j'ai ouvert le boîtier de mon compteur électrique qui se trouve hors de mon jardin, sur le bas côté (trottoir ou bordure d'herbe) de la voie d'accès collective de la résidence gérée par un syndic et un bureau syndical de copropriétaires. Le compteur est plein de termites. Comme c'est hors de chez moi, l'entreprise privée ne veut pas intervenir en garantie. Dois-je m'adresser à l'entreprise de distribution / réseau électrique ? EDF ? ou bien dois je demander au syndic de demander au bureau syndical de bien vouloir effectuer cette dépense ? Je suis propriétaire d'unlot dans une résidence ( en fait c'est mon père)cordialement.

Par **moisse**, le **29/06/2015** à **08:35**

Bonjour,  
Qu-Est-ce que vient faire un syndic et son conseil syndical ?  
Si votre compteur est plein de termites, vous avisez un technicien d'E.X.X. qui interviendra.  
Tout est indiqué sur une facture de ce même fournisseur.

Par **tahitknx**, le **29/06/2015** à **08:53**

oui peut-être, et surtout merci, je vais essayer Mon fournisseur n 'est pas EDF mais EDT car je suis à Tahiti, c'est aussi la France. Le droit en polynésie découle du droit de la métropole

en grande partie. encore merci.

Mais alors se pose la question, depuis des mois que semble colonisé ce compteur, l'EDX n'est-il pas en faute de n'avoir rien fait de lui-même et laissé "pourrir" la situation qui a pour conséquence la contamination de mon réseau électrique que je ne peux réparer aujourd'hui.

Par **moisse**, le **29/06/2015** à **11:47**

J'ignore comment cela se passe à TAHITI, mais cela fait des années que mon coffret EDF n'a pas été ouvert.

Si cela se trouve il y a un nid de serpents dedans.